



# L'Arrosoir ô Légumes

## Acte d'engagement Consommateur - Producteur

### Production maraîchère



#### **Entre l'adhérent :**

Nom et prénom :	Tél. domicile :
Adresse :	Tél. portable :
	Email :

#### **Qui s'engage à :**

- ⇒ Régler par avance ses livraisons aux producteurs sur la période de livraison de 12 mois,
- ⇒ Trouver un remplaçant en cas d'absence,
- ⇒ Etre solidaire des aléas de la production,
- ⇒ Participer à la vie de l'association et assurer une distribution tous les deux mois.

#### **Et la productrice de légumes :**

**Pascaline BERSANI**

La Ferme de Gaudry  
1 lieu-dit Gaudry 33620 MARSAS

#### **Qui s'engage à :**

- ⇒ Effectuer les livraisons toutes les deux semaines durant la période de livraison de 12 mois,
- ⇒ Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur ses produits,
- ⇒ Garantir la fourniture de produits issus de ses propres cultures et certifiés Agriculture Biologique,
- ⇒ La composition des paniers sera d'une valeur annuelle de 375 € TTC (paniers à 15 €) ou 500 € TTC (paniers à 20 €) ou 750 € (paniers à 30 €) selon taux de TVA en vigueur.

#### **Il est arrêté les modalités particulières suivantes :**

##### ➤ **LIVRAISON – DISTRIBUTION DES PANIERS**

Période de livraison : du **12 MAI 2021** au **27 AVRIL 2022** avec une interruption de 4 semaines (celles de Noël et Nouvel an n'étant pas livrées)

Lieu : Mairie de Floirac, avenue Pasteur 33270 Floirac

Jour et horaires : mercredi de 18h30 à 19h45

##### ➤ **CONDITIONS DE REGLEMENT**

Remise de 12 chèques de montants identiques établis à l'ordre de « Pascaline BERSANI – Ferme de Gaudry » et permettant un paiement mensuel encaissable au début de chaque mois.

#### **Pour un panier toutes les deux semaines :**

- Paniers à 15€ : 31,25 € par mois TTC (selon taux TVA en vigueur) soit 12 chèques de 31.25 €.
- Paniers à 20 € : 41,67 € par mois TTC (selon taux TVA en vigueur) soit 12 chèques de 41.67 €.
- Paniers à 30 € : 62,50€ par mois TTC (selon taux TVA en vigueur) soit 12 chèques de 62.50 €.

#### **REFERENCES**

Le présent acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la durée du présent engagement.

*Fait à Floirac le*

*L'adhérent :*

*La productrice :*

